

DÉLIBÉRATION N° CA 17-24 du 29 juin 2017
relative à la demande de remise gracieuse de l'agent comptable

Le Conseil d'administration

- Vu la demande de remise gracieuse présentée par Mme Sylvie GACOIN, agent comptable de l'Agence de l'eau SEINE-NORMANDIE pour la période 2010 – 2012,
Vu ayant entendu le rapport de la directrice générale,

DÉLIBÈRE

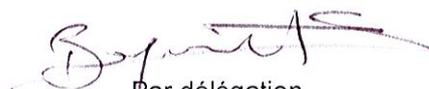
Article unique

donne un avis favorable à la demande de remise gracieuse déposée par Mme Sylvie GACOIN, constituée débitrice de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour un montant total de 4 278 702 € au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, consécutivement à l'arrêt n° S2016-4080 de la Cour des comptes en date du 04 janvier 2017.

La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence
de l'eau Seine-Normandie


Patricia BLANC

Le Président
du Conseil d'administration


Par délégation
Samuel BOUQUET
Vice-président